



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Risque de développement des pathologies dépressives liées au confinement

Question écrite n° 27928

Texte de la question

M. Erwan Balanant appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le risque de multiplication des pathologies dépressives liées au confinement. L'épidémie de coronavirus qui sévit actuellement en France et en Europe est à l'origine d'une crise sanitaire inouïe. Dans ce contexte, le 16 mars dernier, le Président de la République a décidé un confinement, au niveau national. Si cette mesure s'avère évidemment cruciale pour éviter la propagation de l'épidémie et la sur-saturation de nos services de santé, elle est toutefois susceptible d'avoir des conséquences néfastes sur la santé psychologique des citoyens. En effet, au moins deux études récentes doivent alerter. D'une part, la revue *General Psychiatry*, dans son édition du 6 mars dernier, inclut la première étude sur les effets psychologiques de la mise en quarantaine liée à l'épidémie du covid-19 en Chine. Basée sur 52 730 réponses collectées par le biais d'un questionnaire en ligne, l'étude révèle que 35 % des répondants ont été sujets à un stress psychologique modéré et 5,24 % à un stress sévère. Les symptômes d'anxiété ou de détresse psychologique affectent davantage les femmes que les hommes, les personnes âgées de 18 à 30 ans ou de plus de 60 ans et les travailleurs migrants. D'autre part, le 14 mars dernier, la revue scientifique britannique *The Lancet* a publié un article mettant en perspective vingt-quatre études relatives aux effets psychologiques du confinement, menées lors d'épidémies précédentes, notamment SARS, Ebola ou la grippe H1N1. Les résultats de ces différentes enquêtes concordent. Les mesures de quarantaine sont susceptibles d'être à l'origine de stress, d'anxiété ou de troubles psychologiques qui, dans les cas les plus graves, conduisent au suicide. Ces symptômes ne cessent pas nécessairement avec la fin de la période de confinement, mais peuvent perdurer plusieurs années, avec des conséquences lourdes, tant pour les personnes affectées que pour le système de santé. Il apparaît également que les troubles psychologiques causés par des mesures de confinement revêtent une importance majeure lorsque la période de celui-ci est inconnue ou illimitée. Face à ces constats alarmants, les scientifiques recommandent l'adoption de diverses mesures telles que la promotion d'une communication centrée davantage sur l'altruisme que sur l'obsession, la mise en place de groupes d'échanges dédiés à la vie en confinement, la mise à disposition effective de numéros verts animés par des professionnels de santé ainsi que d'adresser de manière réitérée des remerciements et des encouragements aux personnes confinées. En France, de nombreux psychologues et psychiatres proposent des téléconsultations. Toutefois, il est vraisemblable que celles-ci s'adresseront en priorité à leurs patients antérieurs à la crise sanitaire et ne permettront que partiellement de prendre en charge de nouveaux patients. Le travail remarquable accompli par des associations de lutte contre la solitude, notamment SOS Amitié en charge d'un numéro d'écoute, doit également être salué. Il est primordial qu'elles soient aidées à maintenir leur fonctionnement le plus effectif possible pendant la crise sanitaire, notamment, le cas échéant, en augmentant les moyens mis à leur disposition. En cette période de mise en quarantaine, il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte adopter en vue d'endiguer le développement des pathologies anxieuses, et comment il compte soutenir les associations de lutte contre la solitude.

Texte de la réponse

L'état de santé mentale des Français, mesuré par l'enquête CoviPrev menée de façon répétée par Santé publique France (SPF), sur une population adulte de 18 ans et plus, s'est en effet dégradé entre octobre et novembre 2020 sans réellement connaître d'amélioration depuis. Les données de la 25ème vague d'enquête (juin 2021) montrent néanmoins pour la deuxième fois consécutive une baisse significative des états dépressifs par rapport aux résultats d'avril. La prévalence des états anxieux et dépressifs, des problèmes de sommeil et des pensées suicidaires restait néanmoins supérieure à celle observée hors épidémie (Baromètre santé 2017), et le niveau de satisfaction de vie reste inférieur. Dès le début de la crise sanitaire en mars 2020, de nombreux numéros verts ou gratuits ont été créés au niveau national ou territorial pour répondre aux questions et aux angoisses des Français. Le ministère chargé de la santé a notamment mis en place le numéro vert COVID, qui assure une réponse aux problèmes psychologiques, grâce à la participation de la Croix Rouge, SOS Amitiés, Fil Santé Jeunes, SOS Crise et Ecoute Santé, qui sont tous financés par le ministère. Les cellules d'urgence médico-psychologique (CUMPs) font partie du dispositif pour assurer la prise en charge des cas repérés comme préoccupants. D'autres associations d'écoute sont financées par le gouvernement de façon régulière : Santé publique France appuie 16 dispositifs d'aide à distance associant des lignes téléphoniques et des sites Internet (Suicide Ecoute, Solitud'écoute, SOS Suicide Phénix, Ecoute-famille, etc.). Ce sont des moyens de prévention très importants, au contact direct des Français. Citons encore Nightline, une association d'écoute pour les étudiants, animée par des pairs formés spécifiquement. Dès la fin 2020, le gouvernement a pris des mesures importantes pour répondre à ce constat d'impact de la crise sanitaire sur la santé mentale, notamment pour les étudiants (avec l'instauration du chèque psy et des actions pour améliorer la vie quotidienne des étudiants : étudiants relais-santé, repas à 1 euro dans les CROUS...), mais aussi les enfants et les adolescents (avec plusieurs mesures pour les faire bénéficier de consultations de psychologues totalement prises en charge par l'Assurance maladie, des conseils aux parents, une coordination renforcée santé/ éducation nationale). En juin 2021, le gouvernement a lancé une importante campagne d'information grand public sur la santé mentale, sur le thème de « en parler c'est déjà se soigner », avec un volet ciblant les jeunes sur les réseaux sociaux. Grâce à une impulsion majeure de la part du ministère chargé de la santé, un numéro national de prévention du suicide sera opérationnel d'ici fin 2021 (mesure 31 du Ségur de la santé). Il permettra de répondre et d'intervenir si besoin auprès des personnes en souffrance, de leur entourage et des professionnels. Un tchat sera également disponible pour les plus jeunes dans le cadre de ce dispositif. Enfin, les assises de la santé mentale et psychiatrie qui se tiendront à la rentrée permettront de compléter les réponses à apporter sur le moyen et long terme.

Données clés

Auteur : [M. Erwan Balanant](#)

Circonscription : Finistère (8^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27928

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 mars 2020](#), page 2454

Réponse publiée au JO le : [7 septembre 2021](#), page 6728